

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 11 JUILLET 2019**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Corchète, Emmanuel Fureix, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

Collège « étudiants » : Léo Simonet

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Chambefort, Karine Bellance

Parmi les **membres invités** étaient présents : Alejandro Roman Antequera, Antoine Servel, Lucie Gournay, Elisabeth Vialle, Myriam Tola, Serge Lhomme.

1. Approbation des PV des conseils du 6 et 20 juin 2019

Suite à une demande de Donna Kesselman, un amendement au PV du 20 juin est proposé « Donna Kesselman fait part de son inquiétude concernant les axes stratégiques : les thématiques choisies qui induisent une recherche orientée et leur financement pourraient créer des inégalités entre les collègues pouvant y émarger et les autres. »

Après lecture des procurations, le procès-verbal du 6 juin et le procès-verbal amendé du 20 juin sont mis au vote.

Les procès-verbaux du 6 juin et du 20 juin sont adoptés à l'unanimité.

2. Actualités

Le projet d'établissement « Alliance européenne » proposé par l'UPEC n'a pas été retenu. Concernant les EUR et le projet TIGA, pour l'instant, il n'y a pas de réponses.

Le point « Approbation d'un nouveau modèle économique » prévu au CA a été retiré de l'ordre du jour. Un nouveau groupe de travail a été annoncé à la rentrée.

Les modifications sur le contenu des concours MEEF inquiètent. Anne-Lise Humain-Lamoure appelle les responsables des masters MEEF à être vigilants au moment de la modification des maquettes du master MEEF. Elle informe de la position de la Conférence des directions d'UFR de Lettres, arts, langues et sciences humaines (CDUL). Elle propose que soit votée une motion de soutien à cette position en des termes proches :

« Le conseil de l'UFR LLSH de l'UPEC, réuni le 11 juillet 2019, rappelle la nécessité d'évaluer rigoureusement les candidat.e.s au CAPES, à l'écrit comme à l'oral, sur leurs

savoirs, connaissances et compétences dans les différents champs disciplinaires qu'ils auront à enseigner. Il demande que la répartition actuelle entre les volets didactique et disciplinaire du concours soit *a minima* maintenue.

Il considère que la professionnalisation disciplinaire, didactique, pratique doit être pensée de manière progressive et équilibrée du M1 à l'année de titularisation post-M2, et au-delà par la formation continue des enseignants. »

La motion est adoptée à l'unanimité.

Concernant la recherche, il a été proposé en CR que les appels d'offre internes habituels (manifestations scientifiques, jeune chercheur, traduction, etc.) soient désormais regroupés et fondus en un seul appel de type « Bonus qualité recherche » (BQR). A été également votée l'augmentation du RNA attribué aux directions de laboratoire : LIS : 55 h, Céditec : 35h, IMAGER : 55h, CHREC : 45h. Le modèle des dotations pérennes attribuées aux laboratoires a été également discuté pour le budget 2020, le secteur SHS devant voir ses dotations augmenter d'environ 150€ par enseignant-chercheur.

Fabienne Moine présente un bilan de la commission recherche du 20 juin. Lors de cette commission divers sujets ont été abordés et principalement la question des bibliothèques de recherche. Un état des lieux a été présenté suite à une visite des bibliothèques existantes avec Mesdames Bajard et Legendre du Service commun de documentation (SCD). Une réflexion sur la gestion et l'usage de ces bibliothèques sera menée à partir de la rentrée avec pour objectif de réfléchir à la conservation des ouvrages, à la gestion des fonds ou des legs et à leur accessibilité. Un groupe de travail composé d'un représentant de chaque laboratoire sera mis en place. Les laboratoires présents à la commission ont évoqué la possibilité de mutualiser les bibliothèques dans une salle de travail dédiée aux doctorants. Fabienne Moine a demandé à chaque laboratoire de proposer un représentant afin que la 1^{ère} réunion puisse se tenir.

Concernant la structure administrative, Anne-Lise Humain-Lamoure annonce le recrutement de Sophie Camille Dagan comme responsable du pôle recherche et les réussites au concours d'Emmanuelle Auray et de Sophie Ferreira.

Des élections partielles auront lieu à la rentrée en rang B. Des élections pour compléter les commissions seront aussi proposées. La Mairie de Créteil devrait transmettre un nom pour un représentant des collectivités locales.

Les changements de directions de départements sont présentés :

Denis Bousch remplace Sylvie Toscer-Angot

Jean-Pierre Brouillaud remplace Jacqueline Landi

Baptiste Lavat en codirection avec Séverine Grelois remplace Sergio Delgado

Sophie Blanchard et Jean Estebanez remplacent Serge Lhomme

Anne-Lise Humain-Lamoure propose un tour de table afin que les membres du conseil se présentent au nouveau co-directeur du département LLCER Espagnol, Baptiste Lavat.

Une proposition d'agenda des conseils sera communiquée dès que ceux de l'établissement seront connus.

3. Réforme des études de santé et parcours en lien avec l'UFR de Médecine

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle les liens anciens entre la philosophie et l'UFR de Médecine en termes de formation et de recherche, ainsi que l'existence de deux parcours de master en philosophie et en géographie liés au domaine de la santé. Elle ajoute les projets en cours de deux DU, « Enjeux de communication en santé » et « Humanités médicales ». Elle souligne que, dans ce contexte, il est logique de s'intéresser à la création des « licences santé ».

Elle présente la réforme en cours des études de santé (médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie) qui consiste en la fin du concours et du *numerus clausus* au terme de la première année (PACES) au profit d'une « universitarisation » sous forme de licences majeures/mineures croisant la santé avec d'autres disciplines. Cette réforme a

pour objectif de diversifier la formation des professionnels de santé mais aussi les débouchés des études de médecine.

Il a été demandé de faire remonter des propositions dans un délai très court de sorte que des moyens puissent être demandés au Ministère. Deux réunions organisées par la vice-présidente CFVU ont permis de réfléchir à la possibilité de créer :

- un parcours de licence santé qui contiendrait dans son tronc commun des enseignements en SHS, voire des enseignements optionnels dans ce domaine ;
- des parcours de licence en philosophie, en géographie ou d'autres disciplines sur la base des parcours existants en y ajoutant un module en distanciel « santé » ;
- une double licence « Santé- Humanités ».

Ces parcours permettraient d'alimenter des parcours en master existants, ou/et de créer de nouvelles filières (une demande a été évoquée en linguistique). Mais Anne-Lise Humain-Lamoure souligne que cela ne pourra être réfléchi plus avant sans moyens nouveaux.

4 Préparation de la rentrée 2019

Organisation des réunions de rentrée

Le calendrier prévisionnel des réunions de rentrée, élaboré avec les collègues des secrétariats pédagogiques et la responsable scolarité, le planificateur et la chargée de communication est disponible sur l'espace partagé du conseil. Il y a peu de changements par rapport à l'an dernier. Ce document sera envoyé à toutes les directions de département et mis en ligne sur le site de l'UFR.

La trame générale est maintenue en L1 comme en L2/L3. En L1 :

- Accueil par la direction d'UFR le matin puis par les directions de département
- Inscriptions pédagogiques l'après-midi avec les responsables de filières et les référents PE. Les étudiants effectueront leurs inscriptions pédagogiques en salle informatique pour les enseignements de Lansad, de bloc2 et de TICE.

Les responsables Lansad seront susceptibles de participer aux réunions pour donner des explications concernant les inscriptions dans les langues et les niveaux. Les inscriptions en ligne (IP WEB) sont indiquées sur les affiches : du mardi 10 au jeudi 19 septembre pour la L1 (Lansad, blocs 2, TICE), du lundi 16 au 19 septembre pour les L2/L3 (Lansad).

Les éléments nouveaux concernent, d'une part, l'accueil des étudiants admis en « oui si », d'autre part, le contrat pédagogique, dit « contrat de réussite », que tous les étudiants de L1 sont censés signer. Un courriel explicatif sera adressé aux directions de départements, aux responsables de L1 et aux référents PE (cf. ci-dessous).

Les réunions de pré-rentrée commencent par celle des doubles licences, étudiants accueillis par Arnaud Baubérot, Les responsables d'année et directions de département peuvent participer à cette réunion.

Jean-Marc Leblanc précise que, pour les masters, il n'y a pas de réunion fixée pour l'ensemble de l'UFR. Il demande aux responsables de filières d'indiquer les dates de réunion afin qu'elles puissent être affichées sur le site de l'UFR

Organisation des renforcements « oui si » et signature des contrats pédagogiques

Pour l'accueil des étudiants admis en « oui si 1 » (renforcement) et « oui si 2 » (propédeutique), l'organisation suivante est proposée :

Les étudiants admis en « oui si » seront accueillis avec les autres (le matin comme l'après-midi). Une présentation du dispositif et des aménagements leur sera faite le matin par l'équipe de direction.

Au moment des inscriptions pédagogiques, les étudiants inscrits en « oui si 1 » ou en « oui si 2 » seront guidés par un étudiant pilote et par le référent PE.

Concernant les IP Web:

- Les « oui si 1 » procéderont à leurs IP web en salle informatique avec les autres étudiants (Blocs 2, Lansad, TICE)
- Les « oui si 2 » seront dirigés vers le service de la scolarité qui procédera à leur inscription en TICE et Lansad.

Les différents aménagements (cours de renforcement pour les « oui si 1 » et « oui si 2 » et étalement de la L1 sur deux ans pour les « oui si 2 ») seront décrits dans un contrat pédagogique. Les étudiants admis en « oui si 2 » le signeront dès les réunions de pré-rentrée le contrat pédagogique d'étalement de la L1 sur 2 ans.

Tous les étudiants admis en « oui si » seront convoqués la semaine du 7 octobre afin de procéder à leurs inscriptions dans les cours de renforcement. Ils signeront la seconde partie du contrat pédagogique (attribution de deux cours, assiduité obligatoire...). Ces documents complémentaires seront joints à leur contrat pédagogique initial.

Les référents PE seront invités à participer à la session d'inscription de la semaine du 7 octobre.

Votes des intitulés de « blocs 2 »

Le document récapitulant les intitulés de « blocs 2 » est disponible sur l'espace partagé de l'UFR. Jean-Marc Leblanc rappelle que les descriptifs des enseignements doivent lui être transmis pour l'actualisation du livret de L1.

Après discussions, le nombre des « blocs 2 », fixé à 22 au 1^{er} semestre et 16 au 2^e semestre, et les intitulés du 1^{er} semestre sont mis au vote.

Le nombre de blocs 2 ainsi que les intitulés sont adoptés à l'unanimité.

Jean-Marc Leblanc attire l'attention des membres du conseil sur les dates limites de réponses sur E-candidat et sur la règle de « Silence Vaut Accord » qui s'applique en cas de non réponse sous deux mois. Il en est de même pour Parcoursup pour le délai de réponse. Il rappelle également que les dossiers sur E-candidat ne doivent pas être acceptés sans que les secrétariats aient vérifié leur validité.

Point Parcoursup et vote de l'ouverture de groupes de TD

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le conseil que des tweets diffamants à l'encontre de l'UFR LLSH sont postés sur UPEC-actus par « prof94 ». L'UFR sera susceptible de porter plainte si cela ne cesse.

Elle indique qu'on ne peut pas donner des chiffres définitifs à ce stade. De plus, les résultats du bac ne sont pas encore intégrés dans Parcoursup. Mais une tendance se dessine : le nombre de « oui définitif » est en nette augmentation dans la quasi-totalité des filières.

Sur la base de ces chiffres et de projections, Myriam Baron propose des ouvertures de groupes de TD pour les enseignements du « bloc 3 » :

- LLCER Anglais : 3 groupes en LV1 et 2 groupes en disciplinaire
- Géographie : 1 groupe
- Philosophie : 1 groupe
- LEA Anglais Allemand : 1 groupe
- LEA Anglais-Espagnol : 1 groupe

Pour les enseignements dits transversaux, sont proposées les ouvertures suivantes :

- 5 en Lansad
- 3 en MTU
- 2 en TICE,
- 5 en expression française,

Une enveloppe d'heures est également prévue pour les L2 et L3 mais il faut que les directions de département se signalent.

Un compte-rendu des groupes ouverts sera effectué au prochain conseil.

Il est à noter que le coût total des groupes ouverts en juillet et de ceux proposés ici s'élève à environ 130 000 €.

Les ouvertures de groupes sont mises au vote.

Les ouvertures de groupes sont adoptées à l'unanimité.

Vote de crédits pédagogiques pour le 1^{er} semestre 2019-2020 et information sur les crédits d'investissement

Le montant des crédits pédagogiques demandé s'élève à 19 000€. Le prochain appel aura lieu en septembre et sera examiné en octobre. Myriam Baron précise que certains départements n'ont pas encore utilisé leur enveloppe budgétaire. Elle présente les différents projets.

Les demandes de crédits pédagogiques sont mises au vote sauf celle du département d'Histoire, mise en attente.

Les demandes de crédits pédagogiques sont votées à la majorité moins 1 abstention.

5 Vote des co-diplomations

Karine Chambefort présente un point sur les co-diplomations de l'UFR.

Pour le département de Lettres, les co-diplomations à renouveler sont les suivantes : Galatasaray, Brno et Iasi. Les maquettes restent identiques. Une nouvelle co-diplomation est proposée par le département de Géographie avec l'UQAC (Chicoutimi).

Karine Chambefort signale que la DRI a annoncé pour septembre 2019 de nouvelles dispositions pour le renouvellement des co-diplomations, qui incluraient l'exigence d'un équilibre entre le nombre des étudiants entrants et celui des étudiants sortants. Cela est parfois difficile, sinon impossible à réaliser et il serait très regrettable qu'un éventuel déséquilibre constaté soit un obstacle au renouvellement de co-diplomations historiques et cruciales pour le département de lettres. Un vote du conseil de gestion pour le renouvellement et la création de co-diplomations pré-citées sera donc un appui utile en vue du processus de validation annoncé (DRI, DEVE, CFVU).

Les co-diplomations sont mises au vote.

Les co-diplomations sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de questions diverses